

N/REF : 28/08/2024 11H18 C:026011 I:34581
V/REF : SN240028
V/Email reçu le Mercredi 28/08/2024 à 11H18

VILLE DE FONTAINE
MAIRIE
89 MAIL MARCEL CACHIN
38600 FONTAINE

IMMEUBLE : CENTRE NAUTIQUE
76 ALLEE DES BALMES
38600 FONTAINE

St Martin-H, le 28 Aout 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N° 76 BALMES - CENTRE NAUTIQUE
MOTIF : LE 15/07/2024 A 10H00
DEBOUCHAGE DE LA CANALISATION EXTERIEURE ET REGARD
LE 17/07/2024 A 13H30
DEBOUCHAGE DES DEUX GRILLES EAUX PLUVIALES COTE SNACK
EXTRACTION DE TERRE
Donneur d'ordre : M. JB LUDWIG

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 15/07/2024 A 10H00
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR DU BATIMENT
DEBOUCHAGE DE LA CANALISATION EXTERIEURE ET REGARD

LE 17/07/2024 A 13H30
INTERVENTION DEPUIS LE CENTRE NAUTIQUE
DEBOUCHAGE DES DEUX GRILLES EAUX PLUVIALES COTE SNACK
EXTRACTION DE TERRE

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	Ff débouchage/Pomp. 1h+Dépl.11 a 20km	1	214,83	429,66
	TOTAL H.T.			429,66
	T.V.A. a 20,00%			85,93
	TOTAL T.T.C.En EURO			515,59

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN